

## Rapports sur la santé

# Utilisation des appareils de bronzage : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2014

par Sami S. Qutob, Michelle O'Brien, Katya Feder,  
James McNamee, Mireille Guay et John Than

Date de diffusion : le 18 janvier 2017



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

**Programme des services de dépôt**

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- <sup>p</sup> provisoire
- <sup>r</sup> révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- <sup>E</sup> à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- \* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Utilisation des appareils de bronzage : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2014

par Sami S. Qutob, Michelle O'Brien, Katya Feder, James McNamee, Mireille Guay et John Than

## Résumé

**Contexte :** L'utilisation d'appareils de bronzage est liée à la manifestation précoce du cancer, le risque étant accru au fur et à mesure de l'augmentation de la durée et de la répétition de l'exposition. En 2009, le Centre international de recherche sur le cancer a classé l'utilisation d'appareils de bronzage comme étant cancérigène pour les êtres humains, et selon l'Organisation mondiale de la Santé, le risque de mélanome de la peau augmente de façon considérable lorsque l'utilisation d'appareils de bronzage commence avant l'âge de 35 ans.

**Données et méthodes :** La composante de réponse rapide de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2014 a permis de recueillir des données sur l'utilisation d'appareils de bronzage au cours des 12 mois précédents, y compris les raisons de l'utilisation, la fréquence et la durée d'utilisation, les précautions prises et les réactions indésirables, ainsi que les blessures. La présente analyse porte sur la prévalence de l'utilisation autodéclarée d'appareils de bronzage dans un échantillon représentatif à l'échelle nationale de Canadiens âgés de 12 ans et plus dans les 10 provinces.

**Résultats :** En 2014, 4,5 % des Canadiens (soit environ 1,35 million de personnes) ont déclaré avoir utilisé des appareils de bronzage l'année précédente; 70,3 % d'entre eux étaient de sexe féminin, et un peu plus de la moitié des utilisatrices étaient âgées de 18 à 34 ans. La prévalence de l'utilisation d'appareils de bronzage était la plus élevée chez les personnes ayant fait des études postsecondaires partielles et chez celles vivant dans les ménages ayant les revenus les plus élevés (tendance de valeur  $p < 0,0001$ ). La plupart des utilisateurs ont déclaré moins de 10 sessions au cours de la dernière année. La raison la plus courante (62,0 %) de l'utilisation était l'acquisition d'un bronzage de base « protecteur ».

**Interprétation :** Les femmes constituent la majorité des utilisateurs d'appareils de bronzage, particulièrement celles de 18 à 34 ans. Les efforts en vue d'augmenter la sensibilisation aux risques peuvent être profitables, compte tenu du pourcentage élevé d'utilisateurs qui croient que les appareils de bronzage offrent un certain niveau de protection cutanée contre les expositions futures au soleil.

**Mots-clés :** Protection des yeux, blessure, bain de soleil, coup de soleil, lampe solaire, rayons ultraviolets, étiquettes de mise en garde.

Le cancer de la peau est le type de cancer le plus répandu au Canada, et le mélanome représente sa forme la plus meurtrière. Une exposition excessive aux rayons ultraviolets est reconnue comme étant la principale cause du cancer de la peau, le taux d'incidence ayant presque doublé depuis les années 1990<sup>1</sup>. On avait estimé que 81 700 Canadiens développeraient une forme ou une autre de cancer de la peau en 2013, et que 1 470 en mourraient<sup>1</sup>. On s'attend à ce que ces chiffres augmentent<sup>2</sup>, en raison du vieillissement de la population du Canada et des comportements passés en matière de bronzage.

Il est bien reconnu que l'exposition répétée aux rayons ultraviolets (UV) A et B en raison du bronzage peut entraîner des coups de soleil, un vieillissement prématuré de la peau, l'immunosuppression et un risque accru de cancer de la peau. Le bronzage est aussi en cause en ce qui a trait au développement de la cataracte et d'autres maladies des yeux<sup>3</sup>. En 2009, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a indiqué que l'utilisation d'appareils de bronzage émettant des rayons ultraviolets était « cancérigène pour les êtres humains (groupe 1) »<sup>4</sup>. Cela faisait suite à une métaanalyse effectuée par le CIRC, en 2006, selon laquelle le risque de développer un mélanome de la peau augmente de 75 % lorsque l'utilisation d'appareils de bronzage commence avant l'âge de 35 ans<sup>5</sup>. Une métaanalyse subséquente, comprenant six études additionnelles, a fait ressortir un risque relatif important, quoique relativement plus

faible, de 59 %<sup>6</sup>. Par ailleurs, les risques sont cumulatifs et augmentent avec le nombre total d'heures, de sessions ou d'années d'utilisation d'appareils de bronzage<sup>7</sup>.

En 2014, dans le cadre de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, on a recueilli des données sur l'utilisation d'appareils de bronzage par les habitants des 10 provinces, y compris la fréquence d'utilisation, les raisons de l'utilisation, les blessures et l'efficacité des données d'étiquetage et de sécurité fournies avec ces appareils. À partir de ces données, la présente analyse montre les estimations de la prévalence de l'utilisation d'appareils de bronzage et des blessures en découlant.

## Données et méthodes

### Source des données

L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) de Statistique Canada sert à recueillir des données sur la santé auprès de la population canadienne qui sont utilisées aux échelons national, provincial et régional. Les données analysées dans le présent article sont tirées du module de réponse rapide sur l'utilisation d'appareils de bronzage de cette enquête, qui a été menée de mars à la fin de juin 2014. On a demandé aux participants à l'enquête quelle avait été leur utilisation d'appareils de bronzage au cours des 12 derniers mois. Le questionnaire de l'ESCC a été administré directement aux participants à l'enquête dans le cadre d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur.

L'ESCC couvre la population à domicile âgée de 12 ans et plus dans les provinces et les territoires canadiens. Elle exclut les habitants des réserves ou d'autres établissements autochtones dans les provinces, les membres à temps plein des Forces canadiennes, les résidents d'établissements et les habitants de deux régions sociosanitaires du Québec, soit celles du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James. Ensemble, ces exclusions représentent moins de 3 % de la population âgée de 12 ans et plus. Le module de réponse rapide sur l'utilisation d'appareils de bronzage couvrait la même population, mais excluait celles des territoires.

Dans l'ensemble, 31 709 personnes faisaient partie du champ de l'ESCC de 2014, des réponses valides ayant été obtenues auprès de 19 765 d'entre elles, soit un taux de réponse global de 62,3 %. Une description détaillée de la méthodologie de l'ESCC et des sources utilisées se trouve dans le site Web de Statistique Canada, à l'adresse [http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3226](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3226).

## Mesures

Le module de réponse rapide sur l'utilisation d'appareils de bronzage de l'ESCC a été divisé en plusieurs composantes. Le premier ensemble de questions visait à repérer les personnes présentant un risque plus élevé de blessure. La question « Diriez-vous que vous êtes une personne à peau sensible qui a régulièrement des coups de soleil après une exposition au soleil ou à un appareil de bronzage? » en constitue un exemple. Des questions ont été posées concernant la fréquence et les raisons de l'utilisation de lampes solaires ou d'appareils de bronzage au cours de la dernière année. D'autres questions, telles que la suivante, ont porté sur les précautions prises par les utilisateurs : « Portez-vous un équipement de protection des yeux, par exemple des lunettes à coques, alors que vous utilisiez la lampe solaire ou l'appareil de bronzage? »

Une série de questions a servi à déterminer si les utilisateurs étaient conscients des risques. Par exemple, on leur a demandé s'ils avaient consulté

les étiquettes de mise en garde figurant sur les appareils et, dans la négative, les raisons pour lesquelles ils ne l'avaient pas fait. Au Canada, les fabricants doivent fournir un guide d'exposition, selon le type de peau, sur les appareils de bronzage. Étant donné qu'il arrive souvent que les propriétaires de salons de bronzage ne tiennent pas compte de l'exposition recommandée par les fabricants<sup>8,9</sup>, on a demandé aux participants à l'ESCC s'ils avaient suivi ces guides.

Enfin, des questions ont été posées sur les blessures ou les réactions indésirables, particulièrement pour la peau et les yeux. Toutes les questions sont disponibles dans le site Web de Statistique Canada, à l'adresse [http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Instr\\_f.pl?Function=assembleInstr&Item\\_Id=164080](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Instr_f.pl?Function=assembleInstr&Item_Id=164080).

## Analyse statistique

Les analyses sont fondées sur un échantillon de 19 765 participants à l'enquête âgés de 12 ans et plus dans les 10 provinces. Pour être représentatives de la population canadienne, les analyses de données ont été pondérées et effectuées en SAS EG, v. 4.2 (SAS Institute Inc., É.-U.). On a utilisé la procédure SAS SURVEYFREQ pour calculer les pourcentages et les coefficients de variation (c.v.). Les données comportant un c.v. se situant dans la fourchette de 16,6 % à 33,3 % sont indiquées par la lettre E et sont à utiliser avec prudence. Les données ayant un c.v. supérieur à 33,3 % sont supprimées (indiquées par un F), en raison de la variabilité d'échantillonnage extrême. Afin de vérifier les différences dans la prévalence entre les groupes sociodémographiques, on a utilisé la procédure SURVEYLOGISTIC pour calculer les rapports de cotes et les intervalles de confiance correspondants, et on a appliqué une correction de Bonferroni pour les comparaisons par paire. L'énoncé ESTIMATE de la procédure SURVEYLOGISTIC a servi à vérifier une tendance linéaire de l'utilisation d'appareils de bronzage d'un niveau de revenu du ménage à l'autre. Les deux procédures ont pris les poids d'échantillonnage en compte et évalué la variance à l'aide de poids *bootstrap*.

## Résultats

En 2014, 4,5 % des Canadiens âgés de 12 ans et plus (environ 1,35 million d'habitants) ont déclaré avoir utilisé des appareils de bronzage au cours de la dernière année (tableau 1). Environ le quart (28,0 %) ont reconnu avoir une peau sensible aux coups de soleil. Le taux correspondant pour la population en général était de 31,8 % (données non présentées).

La prévalence de l'utilisation des appareils de bronzage était plus élevée chez les femmes que chez les hommes (6,2 % comparativement à 2,7 %) et le taux de prévalence le plus fort a été observé chez les 18 à 34 ans (8,2 %). Ainsi, une majorité considérable (70,3 %) des utilisateurs étaient de sexe féminin et plus de la moitié d'entre elles avaient moins de 35 ans (données non présentées). Même si dans plusieurs provinces il existe des restrictions concernant l'utilisation des appareils de bronzage par les personnes de moins de 18 ans, un faible pourcentage (1,7 %<sup>F</sup>) des participants à l'enquête de 12 à 17 ans ont déclaré avoir utilisé de tels appareils.

Les différences selon le sexe et le groupe d'âge étaient statistiquement significatives. Chez les femmes, la cote exprimant la possibilité d'utiliser des appareils de bronzage était significativement plus élevée que chez les hommes (RC : 2,38; IC de 95 % : 1,88, 3,02) (tableau 1). Elle était plus élevée chez les 18 à 34 ans que chez les 45 ans et plus (RC : 3,09; IC de 95 % : 2,28, 4,19) ou les personnes des autres groupes d'âge (données non présentées). Par ailleurs, chez les personnes de 35 à 44 ans, cette cote était presque le double de celle observée chez personnes de 45 ans et plus (RC : 1,91; IC de 95 % : 1,25, 2,92).

La prévalence de l'utilisation d'appareils de bronzage était de 5,9 % chez les personnes ayant fait des études postsecondaires partielles (certificat/diplôme), comparativement à 3,6 % chez les titulaires d'un certificat, diplôme ou grade universitaire et 3,9 % chez les personnes ayant ou non obtenu un diplôme d'études secondaires. Les personnes ayant fait des études postsecondaires partielles (cer-

**Utilisation des appareils de bronzage : Enquête sur la santé  
dans les collectivités canadiennes de 2014 • Article de recherche**

**Tableau 1**  
**Prévalence de l'utilisation d'appareils de bronzage et rapports de cotes non corrigés liant leur utilisation au cours de la dernière année à certaines caractéristiques, population à domicile de 12 ans et plus, Canada, territoires non compris, 2014**

Caractéristique	%	Intervalle de confiance de 95 %		Rapport de cotes	Intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à
<b>Sexe</b>						
Hommes <sup>†</sup>	2,7	2,2	3,2	1,00	...	...
Femmes	6,2	5,6	6,9	2,38*	1,88	3,02
<b>Groupe d'âge</b>						
12 à 17 ans	1,7 <sup>E</sup>	0,9	2,5	0,60 <sup>E</sup>	0,30	1,20
18 à 34 ans	8,2	7,1	9,3	3,09*	2,28	4,19
35 à 44 ans	5,2	3,9	6,5	1,91*	1,25	2,92
45 ans et plus <sup>†</sup>	2,7	2,3	3,2	1,00	...	...
<b>Niveau de scolarité</b>						
Diplôme d'études secondaires ou niveau équivalent ou inférieur d'études	3,9	3,2	4,5	1,12	0,79	1,58
Études postsecondaires partielles (certificat/ diplôme, y compris d'une école de métiers)	5,9	5,1	6,7	1,69*	1,22	2,34
Certificat, diplôme ou grade universitaire <sup>†</sup>	3,6	2,8	4,4	1,00	...	...
Sans objet/Ne sait pas/Refus/Non déclaré	F	F	F	F	F	F
<b>Revenu du ménage</b>						
39 999 \$ ou moins	3,3	2,5	4,0	...	...	...
40 000 \$ à 69 999 \$	3,9	3,1	4,7	...	...	...
70 000 \$ à 99 999 \$	4,9	3,8	6,0	...	...	...
100 000 \$ à 149 999 \$	4,7	3,6	5,7	...	...	...
150 000 \$ ou plus	6,7	5,2	8,2	...	...	...
<b>Région</b>						
Atlantique	4,8	3,7	5,9	1,42	0,93	2,17
Québec	4,5	3,6	5,5	1,33	0,88	2,00
Ontario <sup>†</sup>	3,5	2,8	4,1	1,00	...	...
Ouest	5,7	4,8	6,5	1,67*	1,15	2,42
<b>Race (origine ethnique)</b>						
Blanche	5,2	4,7	5,7	2,43 <sup>E*</sup>	1,75	3,37
Autre <sup>†</sup>	2,2	1,5	2,9	1,00	...	...
Sans objet/Ne sait pas/Refus/Non déclaré	3,4 <sup>E</sup>	1,5	5,3	...	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

<sup>†</sup> catégorie de référence

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2014.

tificat/diplôme) présentaient une cote exprimant la possibilité d'utiliser des appareils de bronzage plus élevée que les titulaires d'un diplôme universitaire (RC 1,69; IC de 95 % : 1,22, 2,34).

Une tendance linéaire positive statistiquement significative ( $p < 0,0001$ ) a émergé entre les niveaux de revenu. En effet, la probabilité d'utiliser des appareils de bronzage était d'autant plus grande que le revenu du ménage était élevé.

L'utilisation des appareils de bronzage variait selon la région, de moins de 4 % en Ontario à presque 6 % dans l'ouest du pays. Comparativement aux habitants de l'Ontario, ceux de l'Ouest

avaient une cote exprimant la possibilité d'utiliser des appareils de bronzage significativement plus élevée (RC : 1,67; IC de 95 % : 1,15, 2,42). La cote chez les habitants des autres régions du pays n'était pas significativement différente de celle observée pour l'Ontario.

La principale raison de l'utilisation d'appareils de bronzage était l'acquisition d'un bronzage de base (62,0 %). Des proportions beaucoup moins grandes de personnes ont déclaré les utiliser pour au moins une des raisons suivantes : pour des raisons esthétiques (21,0 %), pour relaxer ou se sentir mieux (15,8 %), pour aider leur système immunitaire / pour avoir de la vitamine D (8,9 %<sup>E</sup>), ou pour

traiter un problème de peau ou un autre problème de santé (4,3 %<sup>E</sup>) (tableau 2).

La majorité (73,4 %) des utilisateurs d'appareils de bronzage ont déclaré avoir eu moins de 10 sessions au cours de l'année ayant précédé l'enquête. Toutefois, parmi les personnes qui utilisaient ces appareils régulièrement (au moins 10 sessions au cours de la dernière année), 24,9 %<sup>E</sup> avaient eu de 11 à 31 sessions au cours du dernier mois.

La plupart des utilisateurs (84,5 %) portaient un équipement de protection des yeux pendant leurs sessions de bronzage. Environ la moitié (51,7 %) lisaient les étiquettes de mise en garde sur les appareils avant chaque session. Parmi les 48,1 % qui ne le faisaient pas, la raison la plus courante était « Je les ai lues dans le passé » (61,4 %). Les autres raisons ont été citées beaucoup moins fréquemment, à savoir « Je ne voyais pas l'importance ou je ne voulais pas » (16,2 %<sup>E</sup>), « Je ne les ai pas remarquées » (12,9 %<sup>E</sup>), et « L'employé m'a fait part oralement des instructions » (7,2 %<sup>E</sup>).

Même si la majorité (80,2 %) des utilisateurs suivaient le guide d'exposition, 18,4 % ne le faisaient pas, citant les principales raisons suivantes : « Je l'ai suivi la première fois que j'ai utilisé l'appareil » (23,8 %<sup>E</sup>) et « Il n'y avait pas de guide d'exposition » (22,3 %<sup>E</sup>).

La proportion d'utilisateurs d'appareils de bronzage qui ont subi des lésions à la peau ou éprouvé une sensation d'inconfort (coup de soleil, décoloration, démangeaisons) à la suite d'une session était de 10,4 %. Un peu plus de la moitié (56,3 %) des lésions déclarées sont survenues une fois seulement au cours des 12 derniers mois, et chez la plupart des personnes ayant subi une lésion (69,7 %), les symptômes ont duré tout au plus deux jours. Les cas de lésions ou d'inconfort à un œil étaient rares (données non présentées).

## Discussion

Il y a 10 ans, en 2006, dans le cadre de l'Enquête sur l'exposition au soleil (EES), on a recueilli des données pour évaluer l'exposition aux rayons ultraviolets, la protection solaire, et les

*Utilisation des appareils de bronzage : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2014 • Article de recherche*

Tableau 2

**Facteurs liés à l'utilisation d'appareils de bronzage, population à domicile âgée de 12 ans et plus, Canada, territoires non compris, 2014**

Facteur	%	Intervalle de confiance de 95 %	
		de	à
<b>Raisons de l'utilisation†</b>			
Avoir un bronzage de base	62,0	57,3	66,6
Raisons esthétiques	21,0	17,2	24,8
Relaxer ou se sentir mieux	15,8	12,4	19,2
Aider le système immunitaire	8,9 <sup>E</sup>	5,9	12,0
Traiter un problème de peau	4,3 <sup>E</sup>	2,8	5,9
Prévenir le cancer	F	F	F
Autre	6,6 <sup>E</sup>	4,2	9,1
<b>Fréquence d'utilisation (par année)</b>			
Périodique (moins de 10 sessions)	73,4	69,2	77,6
Régulière (10 sessions ou plus)	26,5	22,2	30,7
<b>Fréquence d'utilisation au cours du dernier mois (utilisateurs réguliers)</b>			
1 à 10 sessions	69,9	60,7	79,1
11 à 31 sessions	24,9 <sup>E</sup>	16,0	33,8
Sans objet/Ne sait pas/Refus/Non déclaré	5,2 <sup>E</sup>	2,0	8,4
<b>Équipement de protection des yeux</b>			
Oui	84,5	80,5	88,5
Non	14,0	10,1	17,8
<b>Lecture des étiquettes de mise en garde avant chaque session au cours de la dernière année</b>			
Oui	51,7	46,8	56,5
Non	48,1	43,2	52,9
<b>Raisons de ne pas lire les étiquettes de mise en garde†</b>			
Les a lues dans le passé	61,4	54,4	68,3
Pas important	16,2 <sup>E</sup>	9,7	22,8
Ne les a pas remarquées	12,9 <sup>E</sup>	8,7	17,1
Instructions orales de l'employé	7,2 <sup>E</sup>	3,8	10,6
Aucune étiquette de mise en garde	F	F	F
N'avait pas le temps	F	F	F
Illisibles	F	F	F
Autre	5,6 <sup>E</sup>	3,2	7,9
<b>Respect du guide d'exposition au cours de la dernière année</b>			
Oui	80,2	75,8	84,7
Non	18,4	14,0	22,8
<b>Raisons du non-respect du guide d'exposition†</b>			
L'a suivi la première fois	23,8 <sup>E</sup>	11,0	36,6
Pas de guide d'exposition	22,3 <sup>E</sup>	12,1	32,6
Autres directives données par l'employé	F	F	F
Oubli	F	F	F
Autre	44,7	32,3	57,2
<b>Inconfort/blessure à la peau au cours de la dernière année</b>			
Oui	10,4	7,5	13,2
Non	89,6	86,7	92,5
<b>Nombre d'épisodes d'inconfort ou de blessure à la peau au cours de la dernière année</b>			
1	56,3	41,4	71,3
2 à 12	41,7 <sup>E</sup>	26,8	56,7
Sans objet/Ne sait pas/Refus/Non déclaré	F	F	F
<b>Nombre de jours du malaise ou de la blessure</b>			
2 ou moins	69,7	55,4	84
Plus de 2	28,1 <sup>E</sup>	13,6	42,6
Sans objet/Ne sait pas/Refus/Non déclaré	F	F	F

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

† étant donné que les participants à l'enquête pouvaient déclarer plus d'une raison, la somme des détails est supérieure à 100 %

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2014.

connaissances, attitudes et croyances connexes chez les Canadiens<sup>10,11</sup>. Des interviews téléphoniques assistées par ordinateur ont été menées auprès de 7 121 personnes âgées de 16 ans et plus partout au pays. Le taux de réponse a été de 63 %. Selon l'EES, 9 % des Canadiens avaient utilisé des appareils de bronzage au cours des 12 mois précédents, soit le double du pourcentage tiré de l'ESCC de 2014 (4,5 %).

La prévalence plus faible de l'utilisation d'appareils de bronzage en 2014 peut être attribuable à une meilleure compréhension des risques. En 2009, le classement par le CIRC des rayons UV émanant des appareils de bronzage comme étant « cancérigènes pour les êtres humains » (classe 1)<sup>12</sup> a reçu beaucoup d'attention dans les médias et peut avoir modifié la perception des Canadiens à l'égard des risques. L'attention reçue dans les médias a peut-être aussi incité les participants à répondre différemment aux questions d'enquête sur les habitudes en matière de bronzage, particulièrement s'ils percevaient ces appareils comme étant socialement indésirables.

Les variations dans les taux de prévalence pourraient aussi être attribuables à un biais d'échantillonnage, à des différences entre l'EES et l'ESCC quant à la représentation des groupes d'âge, et à des différences de formulation des questions d'enquête. Les questions concernant la fréquence d'utilisation étaient presque identiques dans les deux enquêtes, mais pas les questions sur les raisons de l'utilisation. Par exemple, dans le questionnaire de l'ESCC, on a fourni un choix de raisons de l'utilisation d'appareils de bronzage et les participants devaient répondre par « oui » ou « non ». Dans l'EES, on a fourni un choix de raisons similaires, mais on demandait aux participants de les classer selon leur importance.

D'après l'ESCC et l'EES, l'utilisation d'appareils de bronzage était plus répandue chez les femmes<sup>10</sup>, ce qui concorde avec des données à l'échelle internationale indiquant que les femmes

ont une exposition au cours de la vie et une exposition au cours de la dernière année plus élevées que les hommes, peu importe leur âge<sup>13</sup>. Selon les résultats de l'EES de 2006, 11 % des femmes, comparativement à 3 % des hommes, utilisaient des appareils de bronzage, alors que les taux correspondants étaient respectivement de 6,2 % et 2,7 % d'après l'ESCC. Par conséquent, la baisse de l'utilisation s'est produite exclusivement chez les femmes. Même si les catégories d'âge examinées dans les deux enquêtes nationales étaient différentes, les deux ont trouvé que l'utilisation d'appareils

de bronzage était plus répandue chez les femmes de moins de 45 ans que chez celles de 45 ans et plus.

Selon l'EES, 74 % des utilisateurs d'appareils de bronzage cherchaient à se protéger contre les coups de soleil futurs ou à acquérir un bronzage de base<sup>10</sup>. Ces résultats sont similaires à ceux de l'ESCC, selon laquelle 62,0 % des utilisateurs ont déclaré vouloir acquérir un bronzage de base. Cela étant dit, plusieurs études ont montré qu'un bronzage de base n'offre pas beaucoup de protection contre les coups de soleil futurs, et que celle-ci est faible en comparaison de celle offerte par l'utilisation d'un écran solaire<sup>14-17</sup>. Par ailleurs, la recherche n'a pas établi hors de tout doute qu'un bronzage de base réduit le risque de mélanome ou d'autres cancers de la peau<sup>18-20</sup>.

Dans la présente étude, 10,4 % des utilisateurs d'appareils de bronzage ont déclaré avoir éprouvé une sensation d'inconfort ou subi une lésion (blessure) à la peau après une session au cours de la dernière année, ce qui représente un taux de blessures plus faible que celui observé dans une étude québécoise (18 %) <sup>21</sup>.

Même si 14,0 % des utilisateurs d'appareils de bronzage ne portaient pas de lunettes à coque, très peu ont déclaré avoir subi une blessure aux yeux. Les pourcentages d'utilisateurs d'appareils de bronzage qui ne portaient pas de lunettes étaient encore plus élevés selon d'autres études<sup>22,23</sup>.

Depuis la réalisation de l'ESCC de 2014, des changements ont été apportés à la réglementation fédérale canadienne concernant l'utilisation des appareils de bronzage. Les exigences en matière d'étiquetage ont été raffermies, en vertu de la *Loi sur les dispositifs émettant des radiations*<sup>24</sup>. Tous les appareils doivent être munis d'un collant plus détaillé où l'on peut lire les messages suivants : « Usage déconseillé aux personnes de moins de 18 ans » et « Les appareils de bronzage peuvent causer le cancer », ainsi qu'une brève liste des risques pour la santé associés au bronzage. Dans la plupart des provinces et territoires, soit qu'il existe maintenant des restrictions concernant l'utilisation des appareils de

bronzage par des personnes mineures dans les établissements commerciaux, soit que les personnes mineures doivent obtenir un consentement à cet égard. Les analyses futures pourraient permettre d'évaluer l'incidence de ces initiatives.

## Limites

La présente étude comporte quelques limites dont il faut tenir compte. Premièrement, le plan de sondage n'est pas idéal pour ce qui est d'évaluer les blessures. On a regroupé différents types de blessures en une catégorie unique (inconfort ou blessure, ou les deux), qu'elles touchent les yeux (yeux qui piquent, sensibilité à la lumière, rougeurs) ou la peau (coup de soleil, décoloration, démangeaisons), ce qui empêche de pouvoir déclarer des types de blessures précis. Deuxièmement, on a interviewé les participants à l'enquête au sujet des blessures découlant de l'utilisation d'appareils de bronzage subies uniquement au cours de la dernière année. Un examen des blessures subies au cours de la vie, particulièrement chez les personnes appartenant aux groupes d'âge plus avancé qui n'utilisent plus ces appareils, aurait peut-être brossé un tableau plus complet des taux de blessures.

## Mot de la fin

Malgré une diminution du taux de prévalence de l'utilisation des appareils de bronzage depuis 10 ans, un grand nombre de Canadiens continuent d'utiliser ces appareils. Les femmes, et celles de 18 à 34 ans en particulier, sont plus susceptibles que les hommes de les utiliser. En outre, les taux d'utilisation ont tendance à augmenter avec le revenu du ménage. La principale raison de l'utilisation de ces appareils était pour acquérir un bronzage de base, ce qui reflète peut-être un manque d'information et une mauvaise perception, à savoir que l'utilisation d'appareils de bronzage permet de se protéger contre les coups de soleil résultant d'une exposition aux rayons naturels du soleil. ■

### Ce que l'on sait déjà sur le sujet

- Le cancer de la peau est le type de cancer le plus répandu au Canada.
- Les appareils de bronzage sont cancérigènes pour les êtres humains; le risque de mélanome de la peau augmente de façon importante lorsque les appareils de bronzage sont utilisés avant l'âge de 35 ans.
- Les risques sont cumulatifs et augmentent en fonction du nombre total d'heures, de sessions et d'années d'utilisation des appareils de bronzage.

### Ce qu'apporte l'étude

- En 2014, 4,5 % des Canadiens âgés de 12 ans et plus ont déclaré avoir utilisé des appareils de bronzage au cours de la dernière année, comparativement à 9 % selon l'EES de 2006, qui a recueilli des données auprès des personnes âgées de 16 ans et plus.
- L'utilisation des appareils de bronzage demeurait la plus répandue chez les femmes, particulièrement celles de 18 à 34 ans.
- Près de la moitié (48,1 %) des utilisateurs d'appareils de bronzage ne lisaient pas les étiquettes de mise en garde, et 18,4 % ne respectaient pas le guide d'exposition recommandée.

## Références

1. Société canadienne du cancer, *Publication Statistiques canadiennes sur le cancer, 2013*, disponible à l'adresse : <http://www.cancer.ca/fr-ca/cancer-information/cancer-101/canadian-cancer-statistics-publication/?region=on> document consulté le 30 avril 2015.
2. L. Xie, R. Semenciw et L. Mery, « Cancer incidence in Canada: trends and projections (1983-2032) », *Health Promotion and Chronic Disease Prevention in Canada*, 35(Suppl 1), 2015, p. 2-186.
3. R.P. Gallagher et T.K. Lee, « Adverse effects of ultraviolet radiation: a brief review », *Progress in Biophysics and Molecular Biology*, 92(1), 2006, p. 119-131.
4. F. El Ghissassi, R. Baan, K. Straif *et al.*, « A review of human carcinogens—part D: radiation », *Lancet Oncology*, 10(8), 2009, p. 751-752.
5. International Agency of Research on Cancer Working Group on artificial ultraviolet (UV) light and skin cancer, « The association of use of sunbeds with cutaneous malignant melanoma and other skin cancers: A systematic review », *International Journal of Cancer*, 120(5), 2007, p. 1116-1122.
6. M. Boniol, P. Autier, P. Boyle et S. Gandini, « Cutaneous melanoma attributable to sunbed use: systematic review and meta-analysis », *British Medical Journal*, 2012, 345:e4757, Erratum correction: <http://www.bmj.com/content/345/bmj.e8503>
7. D. Lazovich, R.I. Vogel, M. Berwick *et al.*, « Indoor tanning and risk of melanoma: a case-control study in a highly exposed population », *Cancer Epidemiology, Biomarkers and Prevention*, 19(6), 2012, p. 1557-1568.
8. H.T. Kwon, J.A. Mayer, K.K. Walker *et al.*, « Promotion of frequent tanning sessions by indoor tanning facilities: two studies », *Journal of the American Academy of Dermatology*, 46(5), 2002, p. 700-705.
9. C.A. Culley, J.A. Mayer, L. Eckhardt *et al.*, « Compliance with federal and state legislation by indoor tanning facilities in San Diego », *Journal of the American Academy of Dermatology*, 44(1), 2001, p. 53-60.
10. L.D. Marrett, D.A. Northrup, E.C. Pichora *et al.*, « The Second National Sun Survey: overview and methods », *Canadian Journal of Public Health*, 101(4), 2010, p. 110-113.
11. Ontario Sun Safety Working Group, *Insight on Cancer: Sun Exposure and Protective Behaviours in Ontario – An Ontario Report Based on the 2006 National Sun Survey*, disponible à l'adresse : <http://www.uvnetwork.ca/InsightonCancerSunExposureandProtectiveBehavioursinOntarioFinal.pdf>
12. Centre international de Recherche sur le Cancer, *Monographies du CIRC sur l'Évaluation des Risques de Cancérogénicité pour l'Homme, Volume 100D (2012), Radiation*, Lyon, France, Centre international de Recherche sur le Cancer, 2012.
13. M.R. Wehner, M.M. Chren, D. Nameth *et al.*, « International prevalence of indoor tanning: a systematic review and meta-analysis », *Journal of the American Medical Association Dermatology*, 150(4), 2014, p. 390-400.
14. Y. Miyamura, S.G. Coelho, K. Schlenz *et al.*, « The deceptive nature of UVA tanning versus the modest protective effects of UVB tanning on human skin », *Pigment Cell Melanoma Research*, 24(1), 2011, p. 136-147. Epub 2010 October 6.
15. N. Bech-Thomsen et H.C. Wulf, « Photoprotection due to pigmentation and epidermal thickness after repeated exposure to ultraviolet light and psoralen plus ultraviolet A therapy », *Photodermatology, Photoimmunology and Photomedicine*, 11(5-6), 1996, p. 213-218.
16. E.M. Procaccini, A. Napolitano, L. Panzella *et al.*, « Long-lasting pigmentation more than its intensity is a reliable indicator of skin sun resistance », *Dermatology*, 215(3), 2007, p. 173-179.
17. A. Juzeniene et J. Moan, « Beneficial effects of UV radiation other than via vitamin D production », *Dermato Endocrinology*, 4(2), 2012, p. 109-117.
18. E. Hollovary, « Does a base tan protect from future burns or give a false sense of security? », *Clinical Journal of Oncology Nursing*, 13(1), 2009, p. 103-104.
19. M.S. Eller et B.A. Gilchrist, « Tanning as part of the eukaryotic SOS response », *Pigment Cell Research*, 13(Suppl 8), 2000, p. 94-97.
20. H.W. Lim, W.D. James, D.S. Rigel *et al.*, « Adverse effects of ultraviolet radiation from the use of indoor tanning equipment: time to ban the tan », *Journal of the American Academy of Dermatology*, 64(5), 2011, p. 893-902.
21. M. Rhainds, L. De Guire et J. Claveau, « A population-based survey on the use of artificial tanning devices in the Province of Québec, Canada », *Journal of the American Academy of Dermatology*, 40(4), 1999, p. 572-576.
22. J.M. Knight, A.N. Kirincich, E.R. Farmer et A.F. Hood, « Awareness of the risks of tanning lamps does not influence behavior among college students », *Archives of Dermatology*, 138(10), 2002, p. 1311-1315.
23. J.C. Szepletowski, D. Nowicka, K. Soter *et al.*, « Tanning salons in southwest Poland: a survey of safety standards and professional knowledge of the staff », *Photodermatology, Photoimmunology and Photomedicine*, 18(4), 2002, p. 179-182.
24. Ministère de la Justice Canada, *Règlement sur les dispositifs émettant des radiations (C.R.C., c. 1370)*, disponible à l'adresse : [http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C\\_ch\\_1370/index.html](http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch_1370/index.html)